



Bureau du vérificateur général

**Suivi la vérification du processus d'OC Transpo
d'établissement des horaires des chauffeurs d'autobus**

Déposé devant le Comité de la vérification - le 8 octobre 2015

Table of Contents

Résumé	1
Introduction.....	1
Sommaire du degré d'achèvement.....	2
Conclusion.....	3
Remerciements	3

Résumé

Introduction

Le suivi de la vérification du processus d'OC Transpo d'établissement des horaires des chauffeurs d'autobus était prévu dans le Plan de vérification du vérificateur général de 2013.

Les principales constatations de la vérification de 2011 sont les suivantes :

- La décision arbitrale qui a fait suite à la grève des transports en commun de 2008 a donné naissance à un nouveau processus d'établissement des horaires moins efficace et plus coûteux.
- Le contrôle de l'établissement des horaires accordé à la direction n'a pu venir à bout des contraintes imposées par la décision arbitrale qui a fait suite à la grève. En conséquence, la direction n'est pas en mesure de réaliser les économies opérationnelles annuelles découlant de la grève de l'ordre de 3,1 millions à 4,5 millions de dollars qu'elle comptait faire.
- La décision arbitrale rendue après la grève a entravé le modèle opérationnel de « contrôle des opérations quotidiennes » envisagé par la direction. Il résulte de l'arbitrage un modèle d'établissement des horaires systématiquement inefficace qui anéantit toute possibilité d'économies des coûts envisagée par la direction pendant les négociations collectives et la grève.
- Des économies de coûts supplémentaires, d'un montant total d'environ 350 000 \$ par année, pourraient être réalisées grâce à l'utilisation d'un logiciel d'établissement d'horaires consignés par les utilisateurs sur Internet.
- La vérification recommande que la Ville utilise le processus de négociation collective à venir afin de réduire les lacunes financières et opérationnelles associées au modèle d'établissement des horaires.
- La vérification recommande également de faire la surveillance et le contrôle de la qualité des horaires de travail prévu ainsi que d'évaluer des solutions automatisées de remplacement du processus manuel d'établissement des horaires.

Sommaire du degré d'achèvement

Le tableau ci-dessous présente notre évaluation du degré d'achèvement de chaque recommandation au mois de juin 2014.

Tableau 1 : Degré d'achèvement de chaque recommandation selon le BVG

Catégorie	% Complété	Recommandations	Nombre de recommandations	Pourcentage du total des recommandations
Peu ou pas de mesures prises	0 – 24	s.o.	s.o.	s.o.
Action amorcée	25 – 49	6, 8	2	22 %
Complétée en partie	50 – 74	s.o.	s.o.	s.o.
Pratiquement complétée	75 – 99	2, 5, 7	3	33 %
Complétée	100	1, 3, 4, 9	4	45 %
Total			9	100 %

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation de la direction concernant le degré de réalisation de chaque recommandation au mois de novembre 2014 en réponse à l'évaluation du Bureau du vérificateur général. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Tableau 2 : Degré d'achèvement de chaque recommandation selon la direction

Catégorie	% Complété	Recommandations	Nombre de recommandations	Pourcentage du total des recommandations
Peu ou pas de mesures prises	0 – 24	s.o.	s.o.	s.o.
Action amorcée	25 – 49	6, 8	2	22 %
Complétée en partie	50 – 74	s.o.	s.o.	s.o.
Pratiquement complétée	75 – 99	5, 7	2	22 %
Complétée	100	1, 2, 3, 4, 9	4	56 %
Total			9	100 %

Conclusion

La direction a terminé ou presque terminé la mise en œuvre de toutes les recommandations de la vérification initiale, sauf deux.

Pour fixer les horaires de travail de ses employés, OC Transpo utilise un progiciel appelé Hastus. Dans l'optique de la recommandation 2, les rapports trimestriels de ce progiciel fournissent des statistiques quantitatives ainsi que des statistiques qualitatives (qui pourraient avoir une incidence sur la qualité du travail des chauffeurs, comme la répartition des quarts sur une journée de travail). Ces rapports alimentent le Rapport annuel sur le rendement d'OC Transpo. La direction nous a informés qu'aucune estimation des coûts n'a été effectuée au moyen de Hastus durant les négociations, puisque l'établissement des horaires ne faisait pas partie des sujets abordés lors des dernières négociations. De plus, un groupe de travail mixte sur l'établissement des horaires a été créé; il se penchera notamment sur ce point.

Pour que la mise en œuvre de la recommandation 5 soit jugée complète, des employés non syndiqués du groupe d'établissement des horaires, qui ne font pas partie de la section locale 1760 du SUT, devraient être recrutés pour optimiser les compétences en matière d'analyse, de modélisation informatique et de mathématique.

Pour terminer la mise en œuvre des recommandations 6 et 8, il faudra remplacer le système d'assignation manuel par un système électronique.

Enfin, pour mettre en œuvre la recommandation 7, la direction devra envisager la refonte de la modélisation, afin de permettre la modification des horaires en fonction des districts.

Remerciements

Nous tenons à remercier la direction pour la coopération et l'assistance accordées à l'équipe de vérification.